



Communauté de Communes du
Canton de Lembeye en Vic-Bilh
Département des Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE du 27 avril 2011
à 21 H à LEMBEYE**

Nombre de délégués :

En exercice : 70

Présents : 47

Votants : 47

Contre : 0.....

Abstention : 0

Date de convocation 21 avril 2011

PRESENTS : MM. MILHOMIS Alain, JEAGLE Jean-Marie , BECHACQ Jean-Paul, LABAT Christian, CANTOUNET Michel, OULIE Nadine, MONPLAISIR Hubert, MAURY Jean-Claude, DUBERTRAND François, TORTIGUE Jean, LEGRAND-FERRONNIERE Xavier, GAYE Robert, PRUGUE Martine, SANSOT Raymond, LOUSTAU Stéphanie, BONNET André, SALABERT Alain, LAMAZERE Georges, HORMIDAS Maité, SILENCIEUX Patrick, MONDAT Thierry, BOINOT Elisabeth, MERCIER Emmanuel, ROUTIS Francis, LARQUE Johan, VASSALO Georges, VASSALO Anne-Marie, DESSERE Jean-Michel, COUSTAU-GUILHOU Paul, SUBRA Jean-Claude, CADET Marie-France, TERRADOT André, POURTAU Patrick, MIRASSOU MINVIELLE Germain, ARNALOT Olivier, MARIE Jacky, CAPDEVIELLE Eliane, CAZENAVE Andrée, RIUS Benoît, REISCH Sonia, CARPENTIER-CHAMPROUX Annick, CERVERA Mireille, CASTETS Philippe, LAHONDA Marie Claude, BAUD René, CHANTRE Michel, BROUSTE Nicole.

ABSENTS EXCUSES : MM. BAZET Marc, DEVECIS Laurent, ARMAU Pierre, DANIEL Christian, GAIRIN Marc, LOUSTAU Aline, DEVIER Marie-Claude, SIRVEN Nicole, ETCHEBEST Paulette, PEILHET Pierre, LOUSTAU-THEN Jean-Michel, MERVANT Christian, VIGNAUD Arnaud, LOSTE-BERDOT Patrick, MURILLO Charles, TRUCO Jean-Philippe, CERISERE Frédéric, MARTINS José, CASSOU Henri, PEYROU Robert, CLOUTE Thierry, JUNCA Serge, NEUVILLE Marie-Françoise, ETCHEBEST Jean, TAURUS Pierre, HUGUES Gabriel, HERAN Jean-Robert, LARBIOUZE Bernard, VOLAT Jean-Louis, LOUSTAU-THEN Paule, PEHAU Jean-Luc, LARQUE Danielle,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANSOT Raymond.

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Val d'Adour :
Approbation des statuts du Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour, Adhésion au Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour, Désignation des Délégués au Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour

Il est rappelé qu'au travers du SCOT, il s'agit de définir les objectifs d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique et agriculture, de services, de culture, de tourisme et d'environnement, etc.

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme notamment les articles L 122-1 et suivants,
Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5711-1 et suivants,

Vu la délibération prise par le Conseil communautaire le 27 AVRIL 2011 ayant approuvé le périmètre du SCOT du Pays du Val d'Adour, constitué :

- des Communautés de Communes de Vic Montaner, Adour Rustan Arros, Les Castels, Canton de Lembeye en Vic Bilh, Monts et Vallées de l'Adour, Terres d'Armagnac, Bastides et Vallons du Gers et Hautes Vallées de Gascogne,
- des communes membres d'un EPCI n'ayant pas la compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » d'Aurensan, Corneillan, Lannux, Projan, Ségos, Auriébat, Castelnau Rivière Basse, Caussade Rivière, Estirac, Herès, Madiran, Maubourguet, Labatut Rivière, Lafitole, Lahitte Toupière, Larreule, Saint Lanne, Sauveterre, Sombrun, Soublecause, Vidouze,
- et des communes non membres d'un EPCI à fiscalité propre de Beaumarchès, Camalès, Cannet, Ségalas, Couloumé Mondebat, Lacassagne, Lassérade, Pujo, Saint Aunx Lengros, Villenave près Marsac,

Il convient désormais de constituer un syndicat mixte en vue de l'élaboration, de la validation, du suivi et de l'évaluation du SCOT du Pays du Val d'Adour.

PROPOSITION :

- Approbation des Statuts du Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour tels que présentés et fournis en annexe 1
- Adhésion au Syndicat Mixte du SCOT dénommé Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour
- Désignation des délégués qui siègeront au Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour au nombre de 2 titulaires et 2 suppléants.

L'ensemble de ces 3 points est donc soumis au vote du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de LEMBEYE.

DECISION 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des présents de :

- Approuver les statuts du Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour tels que présentés et annexés à la présente délibération

DECISION 2 :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des présents de :

- Adhérer au Syndicat Mixte du Pays du Val d'Adour

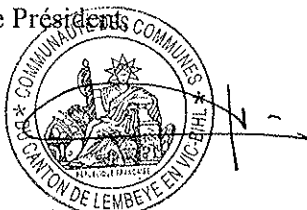
DECISION 3 :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des présents de :

- Désigner Messieurs Michel CHANTRE et Francis ROUTIS en tant que représentants titulaires au Comité syndical et Messieurs Xavier LEGRAND FERRONNIERE et Philippe CASTETS en tant que représentants suppléants de la Communauté de communes de LEMBEYE

Fait et délibéré le 27 avril 2011

Le Président



Michel CHANTRE